

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU JEUDI 20 JUILLET 2017 A 18 HEURES 30.

Le Conseil Municipal de la Commune de BERRE L'ETANG a été assemblé, conformément à la Loi, sous la Présidence de Monsieur Mario MARTINET, Maire de BERRE L'ETANG.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 33 :

NOMS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

M. Marc CAMPANA (Adjoint au Maire), M. Gérard AMPRIMO (Adjoint au Maire), Mme Françoise BALLATORE (Adjointe au Maire), M. Claude SAJALOLI (Adjoint au Maire), Mme Jacqueline THENOUX (Première Adjointe au Maire), M. Mario MARTINET (Maire), M. Serge ANDREONI (Maire Honoraire, Conseiller Municipal), M. Marc BUFFART (Adjoint au Maire), Mme Catherine BOUCARD (Adjointe au Maire), Mme Simone PORTOGHESE (Adjointe au Maire), M. Denis ARAKELIAN (Conseiller Municipal), Mme Martine LOFORTE (Conseillère Municipale), Mme Marie-Andrée MENCARONI (Conseillère Municipale), Mme Joëlle BURESI (Conseillère Municipale), Mme Carole CORREIA D'ALMEDA (Conseillère Municipale), M. Marcel AGNELLO (Conseiller Municipal), M. Jean-Arnold CAPITTA (Conseiller Municipal), Mme Françoise PERFETTI (Conseillère Municipale), M. Lionel JEAN (Conseiller Municipal), M. Florian BRUNEL (Conseiller Municipal), Mme Chantal BAUDINO (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude GILLOT (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine SEIGNEAU (Conseillère Municipale), M. Patrick SCIURCA (Conseiller Municipal), M. Thierry DEGASPERI (Conseiller Municipal).

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

M. Jean-Pierre CESARO (Adjoint au Maire) donne pouvoir à Mme Jacqueline THENOUX (Première Adjointe au Maire), Mme Philomène SCIALDONE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Catherine BOUCARD (Adjointe au Maire), Mme Patricia SMARAGDACHI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Claude SAJALOLI (Adjoint au Maire), Mme Thérèse LE POSTOLLEC (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Serge ANDREONI (Maire Honoraire, Conseiller Municipal), Mme Rita GIACOBETTI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-Arnold CAPITTA (Conseiller Municipal), M. Gérard FRISONI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Marc BUFFART (Adjoint au Maire), M. Eric MAIRONE (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Marc CAMPANA (Conseiller Municipal), Mme Marie-Line DRAY-FENOUIL (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Gérard AMPRIMO (Adjoint au Maire), Mme Chantal BAUDINO (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Lionel JEAN (Conseiller Municipal) jusqu'à la question n°1.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Claude SAJALOLI



Le procès-verbal de la séance du Jeudi 19 Juin 2017 est adopté à l'unanimité des 33 suffrages exprimés.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR »(30 élus) : POUR

Groupe d'Opposition « BERRE CITOYENNE » (3 élus) : POUR

AFFAIRES GENERALES

1 - Affaires Scolaires - Rentrée scolaire 2017/2018 Approbation de l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours.

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis Favorable.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet, par dérogation, de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours, avec un maximum de 6 heures de classe par jour, sans augmentation du temps scolaire sur l'année ou la semaine.

Dans une démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs, un questionnaire a été adressé aux parents d'élèves et aux enseignants de la Commune de Berre l'Etang afin de connaître leurs souhaits concernant l'organisation de la rentrée scolaire 2017/2018.

Les résultats ont été les suivants :

	Retour à la semaine de 4 jours	Maintien de la semaine à 4 jours et demi
Parents d'élèves	91,36%	8,64%
Enseignants	87,18%	12,82%

Compte tenu de ce qui précède,

VU le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

VU l'accord de Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône du 6 juillet 2017 pour modifier l'organisation du temps scolaire à la rentrée 2017/2018,

VU le Code de l'Education, notamment les articles L.521-1, L.551-1 et D.521-1 à D,

CONSIDERANT le souhait exprimé par une large majorité des parents d'élèves et des enseignants de l'ensemble des écoles publiques de la Commune de Berre l'Etang de répartir les heures d'enseignements hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours, 6 heures par jour, soit 24h par semaine,

Monsieur le Maire propose de modifier l'organisation du temps scolaire des écoles de la commune de Berre l'étang à compter de la rentrée 2017-2018 à partir du 4 septembre 2017 comme suit :

Horaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 8h30	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE CENTRE	GARDERIE	GARDERIE
8h30 11h30	ECOLE	ECOLE	8h30 à 9h30 accueil ALSH	ECOLE	ECOLE
11h30 13h30	PAUSE MERIDIENNE	PAUSE MERIDIENNE	PAUSE MERIDIENNE	PAUSE MERIDIENNE	PAUSE MERIDIENNE
13h30 16h30	ECOLE	ECOLE	13h30 à 14h00 accueil ALSH 16h30 à 17h00 accueil	ECOLE	ECOLE
16h30 18h00	ETUDES ou GARDERIE	ETUDES ou GARDERIE	GARDERIE CENTRE 17H-18H	ETUDES ou GARDERIE	ETUDES ou GARDERIE

2 - Syndicat Intercommunal du Lycée de Velaux (SILV) - dissolution et conditions de liquidation

Rapporteur : Monsieur ANDREONI Serge – Avis Favorable.

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) vise notamment à rationaliser la carte des syndicats intercommunaux par la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux.

Le schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet de Région, le 29 novembre 2016, lors de la commission départementale de coopération intercommunale, a proposé la dissolution du Syndicat Intercommunal du Lycée de Velaux

(SILV) au 31 décembre 2017 pour absence d'objet, considérant que le projet de construction d'un lycée à Velaux était abandonné.

Après avoir consulté le syndicat et les communes membres, Monsieur le Préfet a acté la dissolution du syndicat par arrêté préfectoral du 20 mars 2017 portant schéma départemental de coopération intercommunale.

Monsieur le Maire de Velaux a proposé de transférer l'ensemble de l'actif et du passif du syndicat à la commune de Velaux, y compris l'emprunt souscrit pour l'acquisition du terrain d'implantation du lycée.

Par délibération en date du 6 juillet 2017, le comité syndical a adopté à l'unanimité des présents :

- la dissolution du Syndicat Intercommunal du Lycée de Velaux au 31 décembre 2017 ;
- le transfert de la totalité du passif et de l'actif du syndicat à la commune de Velaux. Les soldes transférés seront arrêtés au compte de gestion définitif et au compte administratif en date du 31 décembre 2017 ;
- le transfert de l'emprunt à la commune de Velaux pour un capital restant dû au 31 décembre 2017 de 966 218,96 €.

Les communes membres du syndicat doivent à leur tour délibérer de manière concordante afin que Monsieur le Préfet de Région puisse prendre l'arrêté de dissolution-liquidation.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver de façon concordante la délibération adoptée par le Syndicat Intercommunal du Lycée de Velaux en date du 06 juillet 2017, actant sa dissolution et les conditions de sa liquidation annexée au présent mémoire.

3 - Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage – Adhésion de la commune de Velaux

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis Favorable.

Le Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage créé le 15 septembre 2009 regroupait initialement les communes de Berre l'Etang, La Fare-les-Oliviers, Rognac et Velaux.

La commune de Velaux ayant décidé de réaliser une aire d'accueil provisoire des gens du voyage sur son territoire afin de mettre fin au mécontentement des habitants de sa commune, Monsieur le Préfet a acté le retrait de la commune de Velaux et la modification des statuts du syndicat par arrêté du 3 février 2016.

Or les études hydrauliques conduites par la commune de Velaux dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, ont conclu que le terrain qu'elle présentait pour la réalisation de l'aire d'accueil est soumis à l'aléas inondation.

En conséquence, la commune de Velaux a sollicité par délibération du 1^{er} juin 2017 son adhésion au Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage.

Par délibération en date du 10 juillet 2017, le comité syndical a adopté à l'unanimité des présents l'adhésion de la commune de Velaux au Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage.

Les communes membres du syndicat doivent à leur tour délibérer de manière concordante afin que Monsieur le Préfet de Région puisse prendre l'arrêté d'adjonction de la commune de Velaux au syndicat.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver de façon concordante la délibération adoptée par le Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage en date du 10 juillet 2017, actant l'adhésion de la commune de Velaux annexée au présent mémoire.

4 - Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage – Modification des statuts.

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis Favorable.

Par délibération en date du 1^{er} juin 2017 la commune de Velaux a demandé son adhésion au Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage.

Par délibération en date du 10 juillet 2017 (N°17/09), le comité syndical a adopté l'adhésion de la commune de Velaux.

Toutefois l'adhésion de la commune de Velaux requiert la modification des statuts du syndicat afin d'étendre son périmètre ainsi que modifier la clef de répartition financière des communes membres.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après avis favorable des communes les participations demandées aux communes membres se présenteront de la façon suivante :

Communes	Clef de répartition avant modification des statuts	Participations 2017 avant modification des statuts	Nombre d'habitants au 1er janvier 2017	Clef de répartition après modification des statuts	Participations 2017 après modification des statuts
Berre l'Etang	41,75%	12 024,00 €	13 780	32,01%	9 219,53 €
La Fare les Oliviers	23,02%	6 629,76 €	8 180	19,00%	5 472,84 €
Rognac	35,23%	10 146,24 €	11 957	27,78%	7 999,85 €
Velaux			9 129	21,21%	6 107,77 €
	100%	28 800,00 €	43 046	100,00%	28 800,00 €

Par délibération en date du 10 juillet 2017 (N°17/10), le comité syndical a adopté à l'unanimité des présents les modifications ci-après apportées aux statuts du syndicat :

- Suppression dans l'article 2 des statuts de la mention « *la réduction de son périmètre avec le retrait de la commune de Velaux : communes membres : Berre l'Etang, La Fare-les-Oliviers, et Rognac* » ;
- Ajout à l'article 2 des statuts de la mention : « *l'extension du périmètre du Syndicat avec l'adhésion de Velaux : le syndicat est composé des communes de : Berre l'Etang, La Fare les Oliviers, Rognac et Velaux* » ;
- Suppression à l'article 7 des statuts de la mention « *la contribution des communes membres est répartie comme suit* :

COMMUNES	Article 7 modifié suite au retrait de Velaux
BERRE L'ETANG	41,75 %
LA FARE LES OLIVIERS	23,02%
ROGNAC	35,23%

- Complément de l'article 7 des statuts par « *la contribution annuelle des communes est calculée chaque année en fonction du nombre d'habitants par commune au 1^{er} janvier de l'année* ».

Les communes membres doivent à leur tour délibérer de manière concordante afin que Monsieur le Préfet de Région puisse acter par arrêté la modification des statuts du syndicat.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver de façon concordante la délibération adoptée par le Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage, en date du 10 juillet 2017, modifiant les statuts du syndicat annexée au présent mémoire.

5 - Donne acte de Décisions Municipales

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario.

Monsieur le Maire donne acte à l'assemblée des Décisions Municipales ci-après prises en vertu de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération 001263 prise en séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2016 reçue en Sous-Préfecture d'Istres le 16 septembre 2016.

- 2677 Régie de recettes au service culturel - Création de la régie de recettes "Ciné 89"
- 2678 Régie d'avances au service culturel - Création de la régie d'avances "Ciné 89"
- 2679 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la SARL CHALVET - Maintenance, réparation et fourniture de consommables d'une machine de mise sous pli de la Commune de Berre l'Etang
- 2680 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la SARL CHALVET - Maintenance, Réparation et fourniture de consommables pour une machine d'impression d'adresses couleur de la commune de Berre l'Etang
- 2681 Contrat de cession à passer avec l'Association Les Amazones sous le patronyme des Myster's Blues - Retraite aux Flambeaux du 13 juillet 2017.
- 2682 Contrat de cession à passer avec l'Association Les Amazones sous le patronyme des Myster's Blues - Défilé Patriotique du 26 août 2017
- 2683 Contrat de cession à passer avec l'Association Les Amazones sous le patronyme des Myster's Blues - Défilé Patriotique du 14 juillet 2017.
- 2684 Contrat à passer avec Madame Valérie DUFAYET - "Ateliers conférences Philo" et "Les P'tits Philosophes" pour le deuxième trimestre 2017
- 2685 Contrat de cession à passer avec l'Association AXES - Spectacle "Les Folkies" le mercredi 21 juin 2017 sur le parvis de l'Hôtel de Ville
- 2686 Contrat de cession à passer avec l'Association CHRYSEIS - Spectacle "15 ans déjà" par la Compagnie Equinoxe le 14 août 2017 sur le Parvis de l'Hôtel de Ville.
- 2687 Contrat de cession à passer avec ADADIFF - Spectacle "La Petite fille à la jambe de bois" le samedi 29 avril 2017 à la Médiathèque Municipale
- 2688 Contrat de cession à passer avec la SARL MARC MONDON PRODUCTIONS - Animation du repas des séniors par l'Orchestre Célia Serra le 27 mai 2017
- 2689 Marché subséquent n°3 à passer avec le Groupement solidaire Association MONDIAL EVASION JUNIOR et l'Association 3CINQ7 ANIMATION - Organisation des séjours de colonies de vacances.
- 2690 Avenant n° 2 au marché par Appel d'Offres Ouvert à passer avec FRANCE TELECOM (ORANGE SA) - Fourniture de Services de Télécommunication -

Lot n° 1 : Abonnement, Acheminement du Trafic Entrant et Services Spéciaux

- 2691 Avenant n° 2 au marché par appel d'offres ouvert passé avec FRANCE TELECOM (ORANGE SA) - Fourniture de Services de Télécommunication - Lot n° 2 : Trafic sortant (Communications Locales, Nationales et vers mobiles)
- 2692 Avenant n° 2 au marché par appel d'offres ouvert passé avec FRANCE TELECOM (ORANGE SA) - Fourniture de Services de Télécommunication - Lot n° 3 : Liaisons louées Analogiques
- 2693 Avenant n° 2 au marché par appel d'offres ouvert passé avec FRANCE TELECOM (ORANGE SA) - Fourniture de Télécommunication - Lot n° 4 : mobilité
- 2694 Convention à passer avec la Région de Gendarmerie PACA - Prêt d'un véhicule
- 2695 Convention à passer avec l'Association L'OEIL QUI ECOUTE - Exposition "La tribu de Lulu" du 29 avril au 6 mai 2017 et projection du film "Sa normalité" le 28 avril 2017 à la Médiathèque Municipale
- 2696 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la Société D.D.L - Location, montage et démontage de tentes et de tribunes démontables pour la Commune de Berre l'Etang - Lot n° 1 : Tentes.
- 2697 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la SARL S.M.L - Location, montage et démontage de tentes et de tribunes démontables pour la commune de Berre l'Etang - Lot n° 2 : Tribunes démontables
- 2698 Contrat de vente à passer avec l'Association De l'Attelage en Pays d'Arles - Mise à disposition à l'occasion du Marché de Provence le 3 juin 2017
- 2699 Contrat de vente à passer avec la Compagnie Générale des Savonneries et des Huileries - Atelier découverte et fabrication de savons de Marseille à l'occasion du Marché de Provence 2017.
- 2700 Contrat de vente à passer avec la Compagnie Générale des Savonneries et des Huileries - Atelier découverte et fabrication d'un savon de Marseille pour l'Après-midi des Enfants le mercredi 31 mai 2017
- 2701 Contrat de vente à passer avec La Pomme d'Amour - Atelier de confection de gâteaux provençaux à l'occasion du Marché de Provence 2017
- 2702 Contrat de vente à passer avec l'Association LEI FERANDOULAIRE SESTIAN - Marché de Provence 2017.
- 2703 Contrat de vente à passer avec Monsieur Christian TROUILLARD - Mise à disposition de 500 moutons à l'occasion du Marché de Provence 2017
- 2704 Contrat de vente à passer avec Le Fournil de Luc - Atelier de confection de pain à l'occasion du Marché de Provence 2017.
- 2705 Contrat de vente à passer avec la Compagnie COUR EN L'AIR - Toupie Manège pour l'Après-midi des enfants le 31 mai 2017 au Parc Henri Fabre
- 2706 Contrat de vente à passer avec la Compagnie Cour en l'Air - Toupie Manège

à l'occasion du Marché de Provence 2017

- 2707 Contrat de vente à passer avec l'Association Maison de la Transhumance - Exposition "Comme une marée" du 23 mai au 13 juin 2017 à la Médiathèque Municipale
- 2708 Contrat de vente à passer avec l'Association La Tour Gardiano - Défilé du Marché de Provence 2017
- 2709 Contrat de vente à passer avec la Brigade du Jeu - Mise à disposition de jeux surdimensionnés à l'occasion de l'Après-Midi des Enfants le 31 mai 2017.
- 2710 Convention de formation à passer avec CEMEA - BAFD Complet formation générale et perfectionnement.
- 2711 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la SA FLEURONS DE LOMAGNE - Colis composés de produits alimentaires - Lot n° 1 : Colis de produits alimentaires du quotidien / Lot n° 2 : Colis de Noël : Produits du quotidien / Lot n° 3 : Colis de Noël : Produits fins.
- 2712 Convention d'occupation précaire - Commune de Berre l'Etang / Monsieur Olivier ROUSSEL
- 2713 Contrat de vente à passer avec la Compagnie CIRQUE POUCE - 3 représentations du spectacle des Korrigans pour l'après-midi des enfants le 31 mai 2017
- 2714 Contrat de vente à passer avec l'Association LIS ENFANT DE CALES - Défilé du Marché de Provence le samedi 3 juin 2017.
- 2715 Contrat de vente à passer avec La Ferme de la Découverte - Marché de Provence 2017
- 2716 Contrat de vente à passer avec LI CAMIN DE PROUVENCO - Mise à disposition d'une ferme et de trois attelages pour l'Après-midi des Enfants le 31 mai 2017.
- 2717 Contrat de vente à passer avec LI CAMIN DE PROUVENCO - Marché de Provence 2017
- 2718 Contrat de vente à passer avec la SARL ENERGIC ANIMATIONS - Village de Noël pour enfants
- 2719 Contrat de maintenance à passer avec AZUR CARILLON PROVENCE ELECTROTECHNIQUE - Maintenance de l'installation campanaire de l'Eglise Saint-Césaire et de l'Ecole Dézarnaud.
- 2720 Accord-cadre à passer avec le Groupement I.M.S.A / A.E.I - Entretien, réparations et remplacements des Portes Sectionnelles et Rideaux Electriques.
- 2721 Convention à passer avec le Centre de Formation SOCOTEC - Formation "Interventions élémentaires de remplacement et raccordement sur installations électriques"
- 2722 Convention de formation à passer avec le Centre de Formation SOCOTEC - Formation à la conduite des cavaliers de manutentions pour 3 agents

municipaux.

- 2723 Convention de formation à passer avec le Centre de Formation SOCOTEC - Formation "Conduite en sécurité de chariots automoteurs à conducteur porté - Formation initiale" pour 3 agents municipaux.
- 2724 Contrat à passer avec la SARL SAMUEL DUCROS PRODUCTION - Spectacle d'Amaury VASSILI le vendredi 22 septembre 2017 à la Salle Polyvalente
- 2725 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la mise en sécurité des accès aux écoles et équipements publics accueillant des enfants (visiophones)
- 2726 Contrat de cession à passer avec la SARL DANAL PRODUCTION - Spectacle Jacques B chante "BREL" le vendredi 20 octobre 2017 à la Salle Polyvalente
- 2727 Contrat de vente à passer avec l'Association DANS LA COUR DES GRANDS - Spectacle "Balade théâtrale Pagnol" le 27 mai 2017.
- 2728 Contrat de cession à passer avec l'Association A.D.E.P.T.E - Animation vocale de la manifestation sur le thème "Sport" le vendredi 17 novembre 2017.
- 2729 Convention de formation à passer avec l'Organisme PORTE COUCOU FORMATION - Stage "Ableton Live Production Audio et Performance Scénique" du 29 mai au 2 juin 2017 pour un agent municipal
- 2730 Cession de matériel à la Brigade de Gendarmerie de Berre l'Etang - Matériel Informatique
- 2731 Accord-cadre mono attributaire à passer avec la SAS OFFICE EXPRESS - Acquisition de consommables informatiques pour la Commune de Berre l'Etang
- 2732 Contrat de vente à passer avec l'Association LA MACARENA - Défilé du Marché de Provence 2017
- 2733 Marché selon la procédure adaptée à passer avec le Groupement SARL A+ ARCHITECTURE CONSULTING / SARL SETFG - Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du COSEC / DOJO.
- 2734 Avenant n° 1 au marché selon la procédure adapté passé avec la SAS IMPLICIT "Acquisition, formation et maintenance d'un progiciel de base d'information commune pour le Service Social" - Acquisition d'un module supplémentaire au progiciel de base d'information du Service Social pour la gestion des logements"
- 2735 Marché par Appel d'Offres Ouvert à passer avec la Société BOUYGUES TELECOM - Service de Télécommunication - Lot n° 1 Mise en réseaux IP Voix - Sonnées de certains sites et autres accès - Lot n° 2 : Communications à partir de postes mobiles.
- 2736 Représentation et conseil juridique en matière d'urbanisme - Désignation du Cabinet VALADOU / JOSSELIN & Associés
- 2737 Conseil juridique en matière de gestion du personnel - Désignation du Cabinet MCL AVOCATS

- 2738 Convention à passer avec le Centre de Gestion des Bouches du Rhône - Organisation de l'examen professionnel avec épreuves d'accès au grade d'adjoint administratif territorial de 1ère classe

- 2739 Convention à passer avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches du Rhône - Surveillance des baignades et activités nautiques 2017.

- 3740 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la Société BGMA-PYRO - Mise en œuvre de deux spectacles pyrotechniques musicaux - Lot n° 1 : Spectacle du vendredi 14 juillet 2017.

- 2741 Marché selon la procédure adaptée à passer avec BGMA-PYRO - Mise en œuvre de deux spectacles pyrotechniques musicaux - Lot n° 2 : Spectacle du mercredi 16 août 2017.

- 2742 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la Société ESCO CORALIA - Mise en œuvre de deux spectacles pyrotechniques musicaux - Lot n° 3 : Location de barges

- 2743 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la Société ACTES - Mise en œuvre de deux spectacles pyrotechniques musicaux - Lot n° 4 : Prestation Son et Lumière pour les deux spectacles



La Séance est levée à 19 heures 00.



Le Maire,



Mario MARTINET